



expert de la paie

Immatriculée au RCS de Melun : 844 111 930 00013

Aline GASPARD

Présidente / Gestionnaire de Paie – Social

06.43.28.25.02

Informations sur nos services

Formule 1

**Dédié aux entreprises
dépourvus de service
paie et aux associations**

EXTERNALISATION DE
LA PAIE / CHARGES
SOCIALES
CONSEIL SOCIAL
AUDIT PAIE / RH

Formule 2

**Dédié aux Cabinets
Comptables**

EXTERNALISATION DE
LA PAIE / CHARGES
SOCIALES
REMPLACEMENT
SALARIE ABSENT

Formule 3

**Dédié aux entreprises
ayant un service paie**

FORMATION
REMPLACEMENT
SALARIE ABSENT

Les services proposés s'adaptent aux besoins de chaque entreprise.

Pour plus de renseignement n'hésitez pas à nous contacter au 06.43.28.25.02 ou

par mail : contact@epaie-expert.fr

<https://www.epaie-expert.fr>



expert de la paie

Immatriculée au RCS de MELUN 844 111 930 00013

Représentée par

Aline GASPARD

**Présidente et Gestionnaire de Paie
Qualifiée – Formatrice PAY JOB**

*Détentrices d'un diplôme Certifié de TITRE III
« Gestionnaire de Paie » Mention Très Bien.
Enregistré au Répertoire National des
Certifications Professionnelles Code 315t.*

« Ma vision : Transmettre mon expertise dans le domaine de la paie à chaque Entreprise quelque soit son activité et sa taille en permettant des services et solutions adaptés à chacune. »

Contact :

06.43.28.25.02

contact@epaie-expert.fr

<https://www.epaie-expert.fr>

Informations sur nos services

- L'externalisation des bulletins, des déclarations sociales y découlant.
- L'aide dans les établissements des contrats de travail et formalités d'embauche, de sortie de vos collaborateurs.
- L'accompagnement dans vos adhésions et affiliations au près des différents organismes, dans les demandes d'aides, activité partielle...
- Simulation de coût (embauche du premier ou d'un nouveau salarié,,,))
- L'Audit de Paie.
- Le Conseil Social (problématique d'obligation légale, conventionnelle, procédure particulière de sortie des salariés...).
- L'accompagnement lors de contrôle URSSAF.
- L'accompagnement de votre société lors de l'absence de votre référent paie.
- La Formation dans le domaine de la paie et RH.

Bien sur tout ceci dans le respect du cadre légal et conventionnel